



Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais

Hôtel de Ville - CS 10 147 - 37 501 CHINON Cedex
☎ 02 47 93 53 15 - Email : transports@ville-chinon.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MARS 2024

Le mercredi 27 mars 2024, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais, légalement convoqué le 12 mars 2024 s'est réuni, dans les locaux de la Mairie de CHINON, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

PRESENTS :

BENAIS	Mme RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line
BOURGUEIL	M. GASNIER Thierry
CONTINVOIR	Mme GRANDEMANGE Sylviane
GIZEUX	M. RUGEN Benoît
LA CHAPELLE/LOIRE	Mme MUREAU Nicole
RESTIGNE	Mme PICHET Jeannette
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Mme BOUCHET Sylvie
CHINON VIENNE ET LOIRE	Mme DANTIC Marina
	Mme FAUVY Béatrice
	Mme HENRY Francine
	Mme LAMBERT Christelle
	M. MOUTARDIER Denis

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TOURAINNE VALLEE DE L'INDRE

M. MORISOT Jean-Michel

ABSENTS :

Communes de COTEAUX/LOIRE et SAINT-NICOLAS

A DONNE PROCURATION :

M. MOREAU Frédéric à Mme GRANDEMANGE Sylviane

A ASSISTE EGALEMENT :

Mme CAMILLE Nadège (Secrétaire du SITS)

PRESIDENT DE SEANCE :

M. MOUTARDIER Denis
Mme LAMBERT Christelle (pour le vote du CA)

SECRETARE DE SEANCE :

Mme FAUVY Béatrice

2024/008

AFFECTATION DU RESULTAT EXCEDENTAIRE DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2023

Membres en exercice	18
Membres présents	13
Suffrages exprimés	14
Votes Pour	14
Votes Contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Président expose que l'instruction comptable M57 prévoit la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice au budget de l'exercice suivant.

Ainsi, le budget de l'exercice présente en dépenses de la section de fonctionnement une ligne intitulée « autofinancement complémentaire de la section d'investissement » et en recettes de la section d'investissement, une ligne similaire comportant un montant identique.

Ce dispositif a été instauré pour pallier un éventuel besoin de financement prévisionnel de la section d'investissement.

Mais il se caractérise par l'absence d'écritures comptables au cours de l'exercice d'exécution en ressources d'investissement et plus précisément en réserves n'intervenant qu'au cours de l'exercice suivant après l'arrêté des écritures.

Compte-tenu de ces dispositions et considérant l'absence de besoin de financement en investissement,

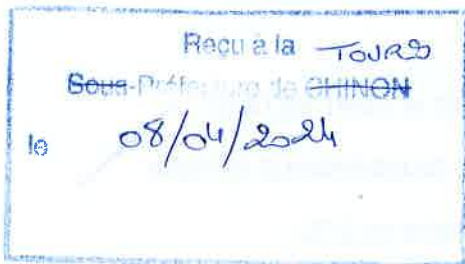
Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 de la manière suivante :

SECTIONS	RESULTATS DE CLOTURE 'EXERCICE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (ARTICLE 10688)	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2023		RESULTATS EXERCICE 2023	RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE 2023	AFFECTATION DU RESULTAT A L'INVESTISSEMENT	REPORT DES RESULTATS AU B.P. 2024
			MANDATS	RECETTES				
INVESTISSEMENT	6 984,98 €		- €	464,35 €	464,35 €	7 449,33 €		7 449,33 €
EXPLOITATION	15 101,21 €	- €	108 853,88 €	623,17 €	623,17 €	15 724,38 €	- €	15 724,38 €
TOTAUX	22 086,19 €	- €	108 853,88 €	1 087,52 €	1 087,52 €	23 173,71 €	- €	23 173,71 €

Pour extrait conforme,

Le Président,
Denis MOUTARDIER.



Certifié exécutoire,
Compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le 05/04/2024

- la publication le 05/04/2024

Fait à CHINON, le 05/04/2024

Le Président,
Denis MOUTARDIER.